

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 MARS 2022 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis (arrivé à 19h15).

Absents excusés : MM. MASSON René (procuration à Mme Garrachon), FERREIRA Raquel (procuration à M. Rossignol), FALKENAU Carole (procuration à M. Brunet), JOUBERTON Philippe (procuration à Mme Mège), BERNARDIN Ludovic (procuration à M. Manuby)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- AIDE A L'UKRAINE
- AFFAIRES FINANCIERES :
 - * Comptes administratifs et comptes de gestion 2021
 - * Budget 2022
 - * Vote des taxes
- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée du décès de M. Armand Lopes, pompier, membre de plusieurs associations de la Commune et époux de Mme Isabelle Lopes, membre du Centre Communal d'Action Sociale.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : validation d'un devis pour les travaux de désamiantage de la future Mairie.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le point à rajouter à l'ordre du jour.

AIDE A L'UKRAINE :

Le Maire informe le Conseil que suite au conflit actuel en UKRAINE, la Commune pourrait apporter son soutien à ce pays frappé et pilonné par l'armée russe. Un premier soutien a déjà été réalisé avec une collecte de produits de première nécessité pour les familles ukrainiennes (hygiène, médicaments, pharmacie). Les besoins sont également d'ordre financier. Le Maire propose d'apporter une aide financière par l'intermédiaire d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) qui sera votée par le CCAS. Il propose de faire un don à hauteur de 1€ par habitant, ce qui représente un peu plus de 1 700 € et d'arrondir ce chiffre à 2 000 €. Il soumet au Conseil que cette aide soit transmise à l'organisation ONG de la Protection Civile du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES :

Comptes administratifs 2021 :

Mme Isabelle MEGE détaille les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par M. Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote et présente les résultats de clôture.

BUDGET COMMUNAL				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	1 197 202.93 €	1 621 746.54 €	667 046.84 €	776 423.87 €
Résultats de clôture		424 543.61 €		109 377.03 €

L'excédent de fonctionnement du budget communal sera repris sur le budget primitif 2022 :
- **224 543.61€** en fonctionnement
- **200 000.00€** en investissement

LOTISSEMENT				
Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	51 781.35 €	51 092.03 €	102 184.06 €	51 092.03 €
Résultats de clôture	- 689.32 €		- 51 092.03 €	

ASSAINISSEMENT				
Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	91 965.06 €	122 890.77 €	1 118 226.79 €	957 816.15 €
Résultats de clôture		30 925.71 €	- 160 410.64 €	

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement sera repris sur le budget primitif 2022 :
- **30 925.71€** en investissement

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour les comptes administratifs.

Affectation des résultats :

Le Maire présente l'affectation des résultats du budget communal et du budget assainissement. Vote du Conseil municipal à l'unanimité.

Comptes de gestion 2021 : Approbation des comptes de gestion 2021.

Budget communal :

Le Maire présente le projet de budget pour 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- section fonctionnement dépenses/recettes : **1 593 498.00€**

- section investissement dépenses/recettes : **3 222 335.00€**

Il rappelle les principaux projets d'investissement en cours : rénovation de l'école maternelle (2^{ème} tranche), mise en accessibilité du camping, réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle mairie, construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rénovation de la gendarmerie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2022.

Budget Assainissement :

Pour le budget Assainissement 2022 les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- section exploitation : **160 000.00€**
- section investissement : **508 426.00€**

Les travaux de la nouvelle station d'épuration de Tournobert sont terminés. Le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau a été versé, celui du Conseil Départemental est en cours de versement.

La réfection de réseaux dans les quartiers Croix-Mallet, Le Boucheix, La Brousse seront réalisés en 2022, dès réception de l'accord des subventions. L'extension du réseau assainissement du nouvel EHPAD est prévue dans les prochains mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif de l'assainissement 2022.

Vote des taux des taxes pour 2022 :

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le taux des taxes pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Le Maire propose d'augmenter les taux de 5.7 %.

Le Conseil Municipal décide, avec 16 voix pour et 2 abstentions (Mme Raquel Ferreira et Mme Amel El Mandili), de fixer les taux pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,08 %

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

ORGANISME	Objet	Montant
IKEA	Fournitures école maternelle	329.33 €
SIOULE ET MORGE	Branchement eau cabane de chasse de Sagnes	480.00 €
AC2S	Remplacement moteur chauffage salle stade	1306.80 €

TRAVAUX :

Travaux école maternelle - Devis menuiseries :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la 2^{ème} tranche de travaux à l'école maternelle. Il présente le devis de l'entreprise TOURNOBOIS pour le remplacement des menuiseries extérieures pour un montant de **87 276.22 € HT**. Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

Voirie Impasse de la Chaume :

Lors d'orages importants sur la commune, l'eau rentre dans des propriétés privées situées dans l'impasse de la Chaume. Pour pallier à ce problème, il faut réaliser des travaux afin d'inverser le cours de l'eau et envoyer celui-ci dans une tranchée drainante. L'entreprise Besançon a présenté un devis de **12 162.00€ HT**. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Besançon.

Voirie La Brousse :

Une réunion s'est tenue au village de la Brousse avec l'adjoint et le service voirie de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge afin d'identifier le lieu d'implantation des différents rétrécissements pour limiter la vitesse à l'entrée du village. Un comptage sera réalisé courant avril afin d'évaluer les vitesses avec l'installation provisoire de rétrécissements.

PROJETS :

Travaux nouvelle Mairie :

Entreprises retenues

Suite à l'analyse des propositions réalisée par le Cabinet MORPHO, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises pour un montant de **800 709.60 € HT**.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la CAO.

Désamiantage

Les travaux de la nouvelle Mairie nécessitent de procéder au désamiantage du bâtiment.

Le Maire présente les devis de deux sociétés. Il propose de valider le devis le plus avantageux, celui de la société ADS pour un montant de **4 750.00€ HT** soit **5 700.00€ TTC**.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Maison de santé :

Le Maire donne des informations sur l'avancement du projet de construction d'une maison de santé. Il indique que les demandes de subventions DETR et FNADT ont été transmises à la Sous-Préfecture de Riom. Le Maire a également rencontré le Directeur du SMAD des Combrailles pour déposer le dossier de subvention du FEADER. Une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé qui ont validé le projet dans son ensemble.

La consultation des entreprises aura lieu au mois de juin.

Gendarmerie :

L'architecte et le bureau d'étude sont venus sur site pour évaluer les besoins pour la réhabilitation de la brigade et des logements. La demande de subvention au titre du DSIL a été déposée à la Sous-Préfecture de Riom.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la parcelle AY 346 avec habitation au prix de 58 000 €.

Rachat des parcelles AV 274-275 à l'EPF-Auvergne :

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-AUVERGNE l'acquisition des parcelles AV 274 et 275 situées Rue des Ecoles, dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Il donne lecture de la convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-Auvergne pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate jusqu'à la rétrocession des parcelles. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des dispositions de la convention et autorise le Maire à la signer.

ASSAINISSEMENT :

Etude de diagnostic C2EA :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser une étude de diagnostic sur les réseaux d'eaux usées pour les futurs projets et pour solliciter les demandes de subventions.

Dans ce cadre, une réunion de présentation du diagnostic par le cabinet C2EA aura lieu jeudi 31 mars à la salle du Conseil.

Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne :

La Commune a sollicité des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux de réalisation de la nouvelle station. Le solde a été versé par l'Agence de l'Eau représentant un montant de 195 500 €. Ce dossier financier sera clôturé dès que la subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sera versée.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- A l'unanimité :
- USGA : 1 000.00€
- Club Auto Rétro : 270.00€
- CRAC (Fonctionnement) : 3 600.00€
- CRAC (Drop 63) : 6 500.00€
- Prévention routière : 170.00€
- Amis de la Chartreuse : 400.00€
- Amicale Sapeurs-pompiers (Assurance) : 550.00€
- Prix de la Résistance : 100.00€
- Comité des fêtes de Comps : 2 800.00€
- Association des parents d'élèves : 2 000.00€
- Amicale anciens pompiers : 150.00€
- AAPPMA La Sioule (Master) : 100.00€
- Association Chamboule tout théâtre (Festival): 1 500.00€
- Ecoles des sciences Châteauneuf : 100.00€
- Association Sioule et Patrimoine 700.00€
(avec 17 voix « pour » et 1 abstention Mme Buffard)

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

EHPAD :

Le CIAS de la Communauté de Communes CSM s'est réuni pour valider l'attribution des lots aux entreprises pour la construction du futur EHPAD.

Le montant des travaux après validation s'élève à 4 876 000 € HT. Les travaux débuteront en juin 2022 pour se terminer au 2^{ème} semestre 2024.

SIEG :

Le Maire et le Conseiller informent de l'avancement de l'enfouissement des réseaux rue des Cerisiers. Une réunion va se dérouler mercredi 30 mars avec le représentant du SIEG pour faire un point sur toute la partie éclairage public de la commune.

SIRB :

Le Maire a reçu le 18 février 2022 un courrier du Syndicat Intercommunal de la Retenue de Besserve (SIRB) l'informant que le comité syndical a délibéré en faveur de l'extension du périmètre du SIRB au territoire de la commune de Saint-Ours-Les-Roches. Les Communes membres du Syndicat disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur l'extension proposée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'extension du périmètre du SIRB à la Commune de Saint-Ours-Les-Roches.

Le SIRB étudie la mise en place de nouveaux critères pour le calcul de la participation des communes adhérentes.

Le groupe Vacancéole va prendre en location le Village Vacances de Confolant ainsi que les Chalets de La Chazotte. Il est à la recherche de personnel saisonnier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Election présidentielle en avril : tableau des élus.
- Commissions à la Communauté de Communes :
 - Référent voirie M. ANTUNES Fernand
 - Référent Bâtiments M. LAMYRAND Rémy
- Invitation par l'association CODERAIL le 02 avril 2022 à Montluçon
- Invitation du village de Comps dans le Gard pour réaliser un jumelage : l'information a été transmise au Comité des Fêtes de Comps.
- Informations de Mme Thauvin :
 - Création d'une nouvelle association « Education Environnement » par M. Foulatier du village Le Soulier
 - Organisation d'une fête des associations en juin ou septembre 2022.
 - Festival Concerts 63 Mille Volts organisé par l'association Chamboule tout théâtre le 1^{er} avril au Foyer rural.
- Départ en retraite d'un agent intercommunal à la cantine scolaire,
- Communauté de Communes CSM : Festival des possibles le 7 mai 2022

- Informations de Mme Courtadon :
 - Utilisation des préfabriqués pour le club des 3A
 - Maison de la Solidarité en Combrailles : déménagement aux préfabriqués ou à la salle sous la Viouze.
 - Association Amicale Laïque
 - Salle sous le stade : fuite d'eau
- Opération MOBILIDOME : du 04 avril au 08 avril 2022 sur la Place du Foyer rural aux Ancizes.
- Réunion du CCAS pour budget : le 04 avril 2022 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.